

Rôle du pharmacien dans le GROG

François Martial, *pharmacien GROG*

Le pharmacien, à l'issue de six années d'études hospitalo-universitaires et de l'obtention d'un doctorat, est un des acteurs essentiels de toute politique de Santé Publique. Sa formation de scientifique lui permet de connaître définitions, caractéristiques et environnement des 3.000 principes actifs de la pharmacopée actuelle, avec leurs 5.000 spécialités pharmaceutiques et leurs 9.500 présentations. Elle lui permet d'analyser la prescription et la délivrance et d'en vérifier l'opportunité. En effet, la dispensation d'un médicament requiert la caution et l'expertise du pharmacien, seul garant de sa bonne délivrance.

L'officine est un espace de libre accès, ouvert au public, dans lequel le pharmacien et son équipe peuvent renseigner, éduquer, écouter, expliquer en toute confidentialité, et délivrer les traitements prescrits ou non par le médecin. Le pharmacien d'officine engage sa propre responsabilité sur chaque délivrance de traitement issue d'une prescription médicale ou d'une demande spontanée. Ce professionnel de santé constitue le dernier maillon de la chaîne du médicament, garantissant le malade contre une mauvaise utilisation des spécialités prescrites. L'ensemble des pharmaciens d'officine répartis sur le territoire national assure ce service avec pertinence. Ce réseau de proximité, de 22.000 officines, soit en moyenne 1 pour 2.500 habitants, est plus dense que celui des bureaux de poste (17.000) et le maillage du territoire national n'exclut aucune région. La désertification rurale n'a pas encore trop altéré la répartition officinale.

Le pharmacien d'officine, en contact journalier avec la population (en France, **plus de 4,5 millions de contacts par jour**), est l'observateur attentif et permanent de son état de santé. Il a un rôle essentiel à jouer en matière de sécurité sanitaire: les **pharmaciens sont une véritable plaque tournante entre la population et les Agences chargées de la veille sanitaire** (InVS, DRASS). Ainsi, le réseau officinal peut permettre de savoir très vite que les besoins en telle ou telle classe de médicaments augmentent de façon sensible et si cette tendance est locale ou nationale.

Déjà, le simple chiffre de la **fréquentation des officines** est un indice qui, bien que non spécifique, traduit le reflet de l'activité pharmaceutique, c'est à dire principalement la vente de médicaments et donc l'état de santé de la population. Le nombre de patients venant dans une officine est en effet proportionnel au nombre de boîtes de spécialités vendues. Ce relevé est facile à obtenir sur les bandes-caisse de toute pharmacie et cette observation est nécessaire pour le pharmacien en tant qu'élément de gestion. Il est intéressant de suivre les variations des chiffres indiqués; la forte fréquentation quotidienne des officines rendant les modifications de fréquentation très pertinentes et significatives en terme d'état sanitaire de la population.

Avec de telles méthodes, ancestrales, les pharmaciens d'officine ont très vite collaboré avec les GROG. Ainsi, depuis dix-huit ans, ils transmettent par téléphone au moins une fois par semaine leurs relevés, dont l'analyse enrichit les bases de données épidémiologiques. De plus, les pharmaciens qui travaillent avec les GROG communiquent des renseignements sur les cas de grippe et de maladies aiguës qu'ils observent.

Aujourd'hui on peut aller plus loin grâce à l'apport de nos ordinateurs officinaux et à la densité du parc informatique des officines. Au delà du travail de suivi et de contrôle médical, le pharmacien, grâce à l'informatisation de son outil de travail, tient souvent à jour l'historique médicamenteux de ses patients, véritable dossier thérapeutique. La fiabilité de ce dossier est accentuée par le non nomadisme des patients, qui préfèrent souvent s'adresser à la même officine par facilité administrative.

Xème Journée Nationale des GROG – Paris, 17 novembre 2005

Le codage des actes pour les médicaments (identification numérique de la spécialité) permet, s'il est intelligemment interprété, soit de détecter un phénomène épidémiologique, soit d'en confirmer un, en aval des prescripteurs si ces derniers ne l'avaient pas eux-mêmes perçu ou, ce qui devient plus rare avec le recours à la Sécurité Sociale, lorsque la population achète ses traitements directement sans passer par son médecin.

A travers le codage des délivrances et des prescriptions et grâce à leur expédition aux caisses de Sécurité Sociale -si ces dernières ont des systèmes qui leur permettent des analyses de flux des classes thérapeutiques- le pharmacien peut détecter des phénomènes épidémiologiques curieux. Grâce au pilotage des prescriptions de certaines classes thérapeutiques pour des populations données, il sera peut-être capable de détecter ces variations sanitaires, **à partir de la thérapeutique et non du diagnostic**.

Toutes ces implications sont possibles dans un délai conforme aux délais de transmissions des données par les officines, soit en moyenne 3 transmissions hebdomadaires.

Cette transmission de données pourrait être envisagée à destination des organismes chargés de la vigilance sanitaire (AFSSAPS, InVS, etc. ...) ou des GROG, à condition de respecter un certain nombre de préalables. Les **informations** doivent être **non nominatives** et résulter de données issues du codage des actes. Ayant reçu ces informations, le récipiendaire fait le tri, les cumule, mène les enquêtes nécessaires afin de vérifier et de détecter la nature et l'origine des perturbations de la santé de la population et de déclencher une éventuelle alerte épidémiologique.

Cependant, l'implication dans des réseaux ouverts de vigilance est encore aujourd'hui le fait d'une minorité de pharmaciens d'officine car les logiciels de nos officines auraient besoin d'être adaptés pour faciliter ces opérations de télétransmission et les systématiser à la demande du pharmacien indépendant. L'obligation du maintien de son indépendance, la sauvegarde de sa liberté de jugement professionnel et le secret professionnel, s'imposent à ce professionnel de santé qui, pour télétransmettre des données informatiques médicamenteuses même non nominatives, désire respecter les recommandations de la CNIL.

Ces modifications peuvent coûter cher et **le pharmacien doit être incité** à participer au renfort de l'action collective et préventive de la veille pharmaceutique. Pour inciter les confrères à venir grossir les rangs des « vigilants sanitaires », il est primordial que le climat de confiance perdure entre la profession officinale et les pouvoirs publics au travers d'accords conventionnels stables.

Ne l'oublions pas, les pharmaciens, grâce à leur compétence et leur expérience, ont pris conscience de leurs possibilités à s'impliquer à la prévention en Santé Publique. Or, le suivi des délivrances des 22.000 officines, harmonieusement réparties sur le territoire français, permettra aux Pouvoirs Publics d'appréhender au plus tôt toute menace d'épidémie.

Les GROG auraient tout intérêt à impliquer encore davantage les pharmaciens dans le déclenchement des alertes, ce qui favoriserait la diffusion et la mise en alerte des médecins (vigies) afin de détecter encore mieux la nature exacte des épidémies touchant la population.

Seule la mobilisation de tous, Décideurs Economiques, Pouvoirs Publics et GROG, peut donner les moyens nécessaires à l'établissement d'une politique officinale de vigilance sanitaire.

Au-delà de cela, je voudrais bien être ambitieux pour ma profession, mais il faut être réaliste.